

Pack Business Flex (Fiber) TEL + INT (avec ou sans MOB et avec ou sans TV)

Récapitulatif contractuel

Le présent récapitulatif contractuel énonce les principaux éléments de la présente offre de services, comme l'exige le droit de l'UE ⁽¹⁾. Il permet de comparer des offres de services. Des informations complètes sur le service figurent dans d'autres documents.

Services et équipements

Pack incluant la téléphonie fixe et internet fixe avec ou sans téléphonie vocale mobile/accès à l'internet mobile, avec ou sans service TV.

Téléphonie fixe :

Appels illimités nationaux :

- Appels illimités de la ligne fixe vers les lignes fixes nationales (téléphonie vocale) 24 h/7.
- 10.000 minutes d'appel de la ligne fixe (téléphonie vocale) vers tous les numéros mobiles en Belgique 24h/7. Au-delà de ces 1.000 minutes, des tarifs préférentiels s'appliquent.
- Ces conditions ne s'appliquent pas aux numéros spéciaux et premium (070, 077, 09xx, 1xxx etc.).

Internet fixe:

- Volume de download illimité.
- Internet Box inclus avec la technologie Wi-Fi 6, pour un internet plus stable et rapide
- Wi-Fi Booster: étendez votre réseau Wi-Fi ou connectez votre TV sans fil (sous réserve de confirmation après la visite du technicien ou sur demande)

Services TV (Si option TV choisie par le client) :

- Plus de [80 chaînes TV](#)
- Accès à l'app [Proximus Pickx](#) sur tous vos appareils
- 5 GB de data supplémentaire pour l'utilisation de l'app Pickx (uniquement si mobile en pack)
- TV Replay regarder gratuitement en différé jusqu'à 7 jours en arrière
- Décodeur TV inclus

Votre service client exclusif

Inclus avec Business Flex : Un Business expert suit chaque question de A à Z. Seulement disponible via l'application Proximus+. [Cliquez ici pour plus d'info.](#)

Services mobiles: 1 à 10 numéros mobiles par pack (configuration au choix)

⁽¹⁾ Article 102, paragraphe 3, de la directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen (JO L 321 du 17.12.2018, p.36)

En Belgique + EU	Business Mobile Flex S	Business Mobile Flex M	Business Mobile Flex Maxi	Business Mobile Flex Premium
Minutes d'appels	illimité	illimité	illimité	illimité
Minutes d'appels internationales	-	100	250	1000 (**)
SMS (Belgique en UE)	illimité	illimité	illimité	illimité
SMS Internationaux	-	100	250	1000 (**)
Data (*)	15 GB	85 GB	400 GB Belgique	400 GB + 1 GB aux Etats-Unis, Canada, Suisse

Belgique et UE : hors appels/sms vers numéros spéciaux ou Premium, hors appels/SMS internationaux depuis la Belgique vers l'étranger pour Business Mobile Flex S, hors MMS

UE = pays de l'Union européenne + Islande, Liechtenstein, Norvège et Royaume-Uni.

Pays de la Zone UE dans lesquels les forfaits mobiles sont valables: Allemagne, Autriche, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Guadeloupe (Antilles Françaises), Guyane Française, Hongrie, Îles Åland (Finlande), Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Martinique (Antilles Françaises), Mayotte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Réunion (La), Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Barthélemy (Antilles Françaises), Saint-Martin (Antilles Françaises), Slovaquie, Slovénie et Suède)

(*) Après utilisation des data inclus dans le plan mobile, réduction de la vitesse de surf

(**) Aussi pour appels/SMS aux Etats-Unis, Canada, Suisse et de l'UE vers ces pays.

	Business Mobile Flex S	Business Mobile Flex M	Business Mobile Flex Maxi	Business Mobile Flex Premium
Vitesse réduite	128 kbps	128 kbps	512 kbps	512 kbps

Débits du service internet et voies de recours

Accès à l'Internet fixe (cuivre)	Vitesse	
	Download	Upload
min	(1)	(1)
Normalement disponible	(1)	(1)
max	(1)	(1)

(1) Votre vitesse internet fixe dépend de votre adresse, consultez [Vitesse connexion internet](#) |

(2) [Proximus](#)

(¹) Article 102, paragraphe 3, de la directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen (JO L 321 du 17.12.2018, p.36)

Proximus SA de droit public, Bd du Roi Albert II, 27, 1030 Bruxelles, TVA BE 0202.239.951 RPM Bruxelles, IBAN BE82 2100 0008 8968 BIC GEBABEBB

Accès à l'Internet fixe (fiber)	Vitesse	
	Download	Upload
Vitesse minimale, normalement disponible et maximale avec Fiber Essential	<u>500 Mbps*</u>	<u>500 Mbps</u>
Débit minimum, normalement disponible et maximum avec Fiber Giga	<u>2,5 Gbps*</u>	<u>1 Gbps*</u>
Vitesse minimale, normalement disponible et maximale avec Fiber Ultra	<u>8,5 Gbps*</u>	<u>1,5 Gbps*</u>

* Dans certains cas spécifiques, le câblage de votre immeuble peut ne permettre que des vitesses maximales de 1 Gbps/500 Mbps. Pour plus d'informations, veuillez contacter le gestionnaire ou le propriétaire de votre immeuble.

Accès à l'internet mobile *		vitesse maximum estimée **			vitesse maximum optimale ***
		2G	4G	5G	
Download	<u>Business Mobile Flex S</u>	<u>200 Kbps</u>	<u>220 Mbps</u>	<u>200 Mbps</u>	<u>200 Mbps</u>
	<u>Business Mobile Flex M</u>			<u>420 Mbps</u>	<u>500 Mbps</u>
	<u>Business Mobile Flex Maxi</u>			<u>420 Mbps</u>	<u>1 Gbps</u>
	<u>Business Mobile Flex Premium</u>			<u>420 Mbps</u>	<u>1 Gbps</u>
Upload	-	<u>100 Kbps</u>	<u>60 Mbps</u>	<u>88 Mbps</u>	<u>150 Mbps</u>

*moyennant terminal et plan tarifaire compatibles ;

** La "vitesse maximale estimée" est la vitesse maximale que les utilisateurs peuvent espérer atteindre à différents endroits de la zone de couverture dans des conditions réalistes. Cette valeur maximale résulte de mesures effectuées sur l'ensemble du territoire national et pourrait varier en fonction du plan tarifaire compatible sélectionné, des performances du terminal et de votre localisation pendant l'utilisation du service. La 5G étant en cours de déploiement, l'estimation de la vitesse est basée sur des données limitées.

*** La "vitesse maximale optimale" est la vitesse maximale pouvant être atteinte dans des conditions optimales et peut varier en fonction du plan tarifaire compatible sélectionné, des performances de l'appareil et de votre localisation pendant l'utilisation du service.

Prix

Abonnement (en € par mois TVA exclue)

- Pack incluant téléphonie fixe et internet fixe sans abonnement mobile et sans TV : €73
- Pack incluant téléphonie fixe, internet fixe et abonnement mobile : (maximum 10 numéros mobile par pack), sans TV :
 - Redevance mensuelle de l'option TV : + €13
 -

	Fixed voice + Internet + Business Mobile Flex S	Fixed voice + Internet + Business Mobile Flex M	Fixed voice + Internet + Business Mobile Flex Maxi	Fixed voice + Internet + Business Mobile Flex Premium
Copper	87	97	104	125
Fiber Giga*	97	107	114	135

- Prix mensuel du pack avec un premier abonnement mobile inclus (selon type d'abonnement mobile choisi) :

(¹) Article 102, paragraphe 3, de la directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen (JO L 321 du 17.12.2018, p.36)

* A condition que la fibre soit disponible à votre adresse.

- *Lorsque l'option Bizz Internet Garantie est souscrite (Pas possible avec la Fibre) : +€5/mois et frais d'activation de €50*
- Prix additionnel par mois par abonnement mobile supplémentaire, au choix, ajouté au pack :
 - Business Mobile Flex S : € 11
 - Business Mobile Flex M : € 21
 - Business Mobile Flex Maxi: € 28
 - Business Mobile Flex Premium : € 49

Pas de frais d'installation

Tarifs liés à la consommation non incluse dans l'abonnement mobile

Tarifs roaming hors UE et internationaux : [Tarifs roaming et internationaux](#)

Tarifs des appels internationaux depuis la ligne fixe en dehors du forfait

Options compatibles:

- [Bizz Internet Garantie](#): passage automatique à la 4G en cas de panne
- [Options internet](#)
- [Options mobiles & roaming](#)
- [Options ligne fixe](#)
- [Bizz Call Connect](#)
- [Options TV](#)

Option offre conjointe (prix en € hors TVA) incluant outre l'abonnement mobile :

- **un équipement : smartphone** au choix parmi les modèles actuellement disponibles en offre conjointe (voir [Les meilleurs smartphones pour votre entreprise | Proximus](#)): coût unique d'acquisition, payable à la conclusion du contrat et variable selon le modèle de smartphone et selon l'option obligatoire (Special Deal ou DataPhone)
- **une option obligatoire** selon compatibilité avec l'abonnement mobile et le modèle de smartphone concernés :
 - Special Deal : remise sur le one-shot fee sur le prix d'achat du smartphone (0€/mois)
 - Data Phone : volume data mobile supplémentaire (Belgique et UE)

Data phone 500 MB à € 4.13/mois

Data phone 1GB à € 8.26/mois

Data phone 1,5GB à € 12.4/mois

Data phone 2GB à €16.53/mois

Data phone 2,5 GB à € 20.66/mois

Data phone 3,5 GB à € 28.93/mois

(¹) Article 102, paragraphe 3, de la directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen (JO L 321 du 17.12.2018, p.36)

- **Un tableau d'amortissement** qui reprend la valeur résiduelle de l'équipement jusqu'à l'expiration du contrat est joint au contrat.

Durée, renouvellement et résiliation

Sans offre conjointe

Durée indéterminée. Résiliation par écrit, à tout moment et sans frais.

Avec offre conjointe

- Durée indéterminée pour l'abonnement au service.
- Durée déterminée de 24 mois pour tout équipement faisant partie d'une offre conjointe et pour l'option Special Deal ou DataPhone
- Résiliation par écrit, à tout moment en payant uniquement la valeur résiduelle de l'équipement faisant partie de l'offre conjointe et ce, quelle que soit la cause de la résiliation, conformément au tableau d'amortissement.

Caractéristiques à l'intention des utilisateurs finaux handicapés

Informations détaillées sur les solutions adaptées : www.proximus.be/handicap

Autres informations utiles

Prix et description sous réserve d'erreurs, de promotions éventuellement applicables et de modifications ultérieures. Seuls les prix en vigueur au moment de la souscription au service, produit ou à l'option ont valeur contractuelle.

En soumettant sa commande, le client accepte les conditions générales et particulières ainsi que les autres informations précontractuelles disponibles via www.proximus.be/mentionslegales

(¹) Article 102, paragraphe 3, de la directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen (JO L 321 du 17.12.2018, p.36)